

Question parlementaire N° 1078 de Monsieur le Député Marc Zanussi



Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 9 avril 2001

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre d'Etat.

Les archives de certains Etats européens ont été saisies pendant la Deuxième Guerre mondiale par l'occupant allemand puis confisquées en 1945 par les autorités soviétiques.

Depuis peu de temps, le Gouvernement russe s'est déclaré prêt à rendre ces archives aux pays concernés contre paiement d'une indemnisation.

Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir si des archives luxembourgeoises ont été saisies par les Allemands et confisquées par l'URSS ?

Le cas échéant, le Gouvernement luxembourgeois est-il disposé à négocier avec les autorités russes le retour des archives en question ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Zanussi
député

**Réponse à la question parlementaire n° 1078
de Monsieur le Député Marc Zanussi**

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État m'a transmis la question parlementaire n° 1078 de Monsieur le Député Marc Zanussi concernant la saisie des archives luxembourgeoises pendant la 2^e guerre mondiale.

Des archives concernant des loges et organisations maçonniques luxembourgeoises portant sur la période 1803-1939 sont déposées aux archives militaires de Russie à Moscou. Elles sont dans un excellent état et ont été inventoriées par les services archivistiques russes.

Sur proposition du Ministre des Affaires Étrangères et de la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une délégation des Archives Nationales Luxembourg s'est rendue à Moscou en juin 2000, en vue de discuter avec les autorités russes sur les conditions de récupération des archives de la «Grande Loge du Luxembourg». Ces négociations ont été très fructueuses et les autorités russes se sont déclarées d'accord de restituer, sous certaines conditions, les dites archives à l'État luxembourgeois.

Dès que les conditions de l'accord seront remplies, ces archives seront transférées au Grand-Duché de Luxembourg.

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

Ministre de la Culture, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

